

2008

AMENAGEMENT DE L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE

CdC Médullienne

5. LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS MEDOC

Par délibération en date du 23 décembre 2002, la Communauté de communes « Médullienne » a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte du Pays Médoc. Elle s'est purement et simplement substituée à ses communes membres comme le prévoit la loi. L'arrêté préfectoral portant adhésion au Syndicat Mixte du Pays Médoc a été pris le 22 novembre 2004

Chaque année, la communauté de communes participe aux frais de fonctionnement du syndicat mixte. Pour l'année 2008, le montant de sa participation s'élève à 16 989 €

Conformément à l'article L 5211-39 du C.G.C.T., le Syndicat Mixte du Pays Médoc a présenté son rapport d'activités 2008 du Pays Médoc qui est joint en annexe.

PAYS DU MÉDOC

